

Pacte pour l'égalité

Message de Nicolas Dupont-Aignan, candidat de Debout la République

Avril 2012

Avant de réagir à vos propositions, permettez-moi de saluer le combat mené par votre association, notamment votre campagne de sensibilisation extrêmement pertinente et efficace. Pour Debout la République, la notion d'égalité entre les sexes traduit cet idéal républicain de liberté, égalité et fraternité et ce qui distingue les sexes n'a pas à se traduire en inégalité politique, sociale, ou culturelle. L'émancipation des femmes doit se mesurer dans la vie quotidienne, dans l'égalité des chances qu'elles ont à être indépendantes financièrement mais aussi dans la capacité à ne pas être prisonnières de leurs responsabilités familiales et à accéder aux plus hautes fonctions de la République.

De nombreuses lois, symboliques de conquêtes de l'égalité femmes-hommes, ont été votées ces vingt dernières années (égalité salariale, parité en politique, durcissement des peines pour les violences faites aux femmes), mais leur mise en application reste à désirer. Les symboles ne sont pas suffisants pour faire avancer la cause des femmes et notre ambition pour le droit des femmes doit aller au-delà.

Aujourd'hui, la situation est d'autant plus préoccupante que le chômage de masse organise une régression sociale. Car les femmes sont restées une variable d'ajustement, ce sont elles qui subissent les discriminations à l'embauche, les emplois précaires ou simplement des salaires injustement plus bas. L'égalité des sexes, nous en avons d'abord parlé, puis nous l'avons légiféré. Il serait temps de la mettre en pratique. C'est pour cette raison que je m'engage à prendre des mesures concrètes qui feront avancer la cause des femmes sur le terrain. Ainsi, si je suis élu, les deux priorités de mon quinquennat seront l'égalité professionnelle et la lutte des violences faites aux femmes.

Je me vois donc en accord avec un grand nombre des mesures proposées dans votre Pacte. Cependant je reste partagé en ce qui concerne l'application de quotas pour renforcer l'accès des femmes aux postes à responsabilité, et en ce qui concerne la création d'un Ministère des Droits des Femmes. Je m'engage par ailleurs à la création de 100 000 places de crèches (ce qui constitue déjà une augmentation de 30% de l'offre existante). Veuillez trouver ci-dessous des précisions et argumentaires sur les différentes thématiques des inégalités hommes-femmes. Les gaullistes ont toujours fait avancer la cause des femmes, depuis le droit de vote en 1944 ou la pilule en 1967. Je souhaite m'inscrire dans cet héritage et poursuivre les efforts dans le domaine. Or, je constate l'inefficacité des gouvernements successifs depuis 30 ans qui ont tout promis, mais rien tenu. C'est bien la raison de ma candidature à l'élection présidentielle.

Bien cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

Député de l'Essonne – Maire d'Yerres

1. Sur un Ministère des Droits de la Femme

Je ne crois pas qu'un Ministère des droits de la Femme serait une structure efficace pour faire avancer la cause des femmes en France. La création d'un Ministère signifie la mise à disposition d'un budget pour un champ d'action précis. Or, le périmètre des compétences à aborder en matière de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est très vaste : justice, emploi, santé, retraites... Les thématiques sont tellement transverses qu'un ministère des droits de la Femme semble d'ores et déjà condamné à dépendre d'autres Ministères pour la mise en place de solutions concrètes. La cause des femmes n'avancera que, si et seulement, si l'ensemble des Ministères ont à charge de mener ces batailles. Pour cela, il faut que l'action en faveur des femmes irrigue tous les ministères. Ceci pourrait être concrétisé en instaurant un Ministre rattaché au Premier Ministre, qui aurait vocation à contrôler que les problématiques des inégalités femmes-hommes soient bien considérées dans chaque politique publique. Je ne souhaite surtout pas voir un Ministère des droits de la Femme "gadget". A la vue de la quantité de lois ou de mesures qui existent déjà en faveur des femmes mais qui ne sont pas appliquées, je préfère mettre les moyens là où nécessaire, dans les ministères concernés par ces lois, plutôt que dans un Ministère séparé des droits de la Femme qui n'aurait que peu d'amplitude d'action.

2. Sur la parité en politique

La question de la parité en politique est un enjeu essentiel pour la bonne santé démocratique de la France. La présence des femmes en politique permet une meilleure représentativité des citoyens et ainsi l'on ne peut se satisfaire de 18,5% de femmes à l'Assemblée ou encore 21,8% au Sénat. Je reste cependant très partagé sur la question des quotas car je suis profondément attaché aux valeurs du mérite et les quotas me paraissent avoir de nombreux effets pervers à cet égard.

L'on ne peut nier cependant les avancées qu'a permis la loi de juin 2000 obligeant les élections à scrutin de liste à respecter la parité alternée. C'est ainsi qu'aujourd'hui nos conseils régionaux comptent 48% de femmes et les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, 48,5% (alors que les conseils municipaux des communes plus petites, non soumises à la loi sur la parité, en comptent seulement 32,2% !). La parité dans les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants et dans les conseils régionaux a permis l'accès d'un nombre significatif de femmes aux postes de responsabilités.

Si cela a permis un plus grand engagement de femmes en politique, l'appel d'air n'a cependant pas amélioré la proportion de femmes élues dans les fonctions politiques fortes : deux femmes seulement à la tête d'une région, 13,8% des maires, 13,8 % des conseillers généraux et 18,5% des députés. On voit bien qu'aujourd'hui la parité fonctionne avec les scrutins de listes, mais qu'elle est difficile à obtenir pour les scrutins uninominaux.

Pourtant la loi prévoit pour le scrutin des élections législatives l'obligation pour les parties de présenter autant de femmes que d'hommes à l'échelle nationale sous peine de pénalités financières. Mais on a pu constater que les grands partis parlementaires ont fait le choix de payer ces pénalités plutôt que d'ouvrir leurs investitures aux femmes. Les petits partis, ne pouvant se permettre de quelconques pénalités financières, eux, ont appliqué la loi. **Je propose donc de durcir les sanctions financières.** Il faut que la pénalité financière soit telle qu'elle remette en cause la santé financière du parti, sinon les grands partis continueront à détourner la loi. Cela aura pour effet non seulement d'inciter plus encore à l'investiture des femmes mais mettra aussi sur un pied d'égalité grands et petits partis politiques. Je souhaite par ailleurs **interdire le cumul de plus de deux mandats**, ce qui permettra un renouvellement de la classe politique. Il me paraît en revanche crucial de maintenir ouverte la possibilité d'un lien étroit entre politique locale et nationale. Député et maire depuis le milieu des années 1990, je puis en effet vous assurer de la grande complémentarité de ces deux mandats, qui me permettent d'être vraiment en prise les réalités du terrain. Il me paraîtrait dommage de rompre ce lien précieux et singulier qui fait aussi la force de notre démocratie.

Etant moi-même à la tête d'un mouvement politique présentant des candidats et candidates dans chaque circonscription pour les élections législatives, je suis confronté au problème du manque de femmes en politique. Nombreuses sont celles, brillantes et dynamiques, à qui je propose une circonscription mais qui refusent ! Au-delà d'essayer de régler le problème par des lois obligeant à la parité, il me semble donc important de comprendre pourquoi un tel blocage existe. Et dans ce contexte il est primordial d'aborder la question de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle. Il n'est pas étonnant de voir moins de femmes que d'hommes se présentant aux élections au scrutin uninominal lorsque l'on sait les grandes difficultés auxquelles les femmes font face dans leur vie quotidienne. Ce type d'élections nécessitent un engagement total, le candidat se trouvant seul face aux électeurs contrairement au scrutin à la proportionnelle où le candidat fait partie d'une équipe. Devenir député ou maire, c'est un engagement qui laisse peu de place pour une vie familiale et maternelle, et aujourd'hui encore les femmes passent en moyenne 3 fois plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants ! Il faut donc s'atteler à résoudre le problème en amont plutôt que d'imposer de nouveaux quotas qui pourraient finir par vraiment faire du tort aux femmes.

Il faut aider les femmes à pouvoir concilier leur vie familiale et professionnelle. Cela implique une nette amélioration de l'offre de crèches et **je m'engage à investir 3 milliards sur 5 ans pour la création de 100 000 places supplémentaires** (une augmentation de 30%). Mais il faut aussi étudier la possibilité de faire évoluer les congés maternel et paternel, en créant un congé parental qui sera partagé entre les deux parents. Cela laisserait la possibilité aux hommes qui le souhaitent de s'impliquer plus dans la vie familiale, permettant aux femmes de s'investir plus professionnellement. Il serait utile enfin mettre en place une campagne de

valorisation du partage égal des tâches quotidiennes domestiques et familiales entre les femmes et les hommes car les deux tiers en incombent aux femmes.

Les progrès dans tous ces domaines sont certes lents, mais inéluctables. Un jour nous arriverons à une véritable parité. Les femmes, qui sont les mères de tous les citoyens, ont déjà fait évoluer les mentalités. Les choses se feront naturellement avec le renouvellement générationnel, c'est dans le cours de l'histoire. L'esprit paritaire doit être une valeur intégrée socialement. Il serait dangereux qu'il devienne une obligation bureaucratique imposée par la loi.

3. Sur l'égalité dans la vie professionnelle

Avec la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle doit être l'objectif du quinquennat. Ces dernières années, la précarité a gagné du terrain de façon spectaculaire dans notre pays. Les emplois partiels se sont multipliés, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter et les travailleurs pauvres n'ont jamais été aussi nombreux. Les femmes et les jeunes sont les premiers touchés par cette précarité. Qui n'est pas frappé aujourd'hui de voir le nombre de femmes sans abri dans la rue alors qu'il n'y en avait aucune il y a encore quelques décennies ? Je veux donc mettre un terme à la précarité qui s'est abattue sur notre pays en redynamisant notre économie. Il est indispensable de maintenir des services sociaux de qualité (crèche, école maternelle, hôpitaux, etc.) qui contribuent à compenser les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes. Les diminuer touche avant tout les femmes qui constituent l'écrasante majorité des bas salaires et des emplois à temps partiel subis.

Egalité salariale / Egalité des chances à l'embauche

On vote des lois qui ne sont pas respectées. Je suis donc pour une **application stricte de la loi** en ce qui concerne les discriminations salariales ou les discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi et aux formations. Il faut étudier la possibilité d'aller plus loin et contraindre sous peine de sanctions les employeurs à mettre en place l'égalité réelle. En particulier, tout achat public pourrait se conditionner au respect et application de la loi sur l'égalité salariale. Mais surtout je souhaite créer **un label "F-H"**, certifié par l'Etat qui pourra être mis en avant par toutes les entreprises respectant l'égalité salariale. Les consommateurs pourront ainsi choisir en connaissance de cause leurs produits et services. On changera les comportements par les consommateurs et les citoyens.

Précarité du travail des femmes – Les temps partiels subis

Près d'une femme active sur trois - contre un homme sur vingt - travaille à temps partiel. Il s'agit en effet pour la plupart d'entre elles de temps partiel subi. Les allègements de charges successives sur cette forme de travail ont encouragé sa progression spectaculaire en trente ans. La grande distribution, qui ne connaît pas la crise, impose à ses salariées "femmes" des temps de travail insuffisants, sous-payés et

en horaires décalés. Il est urgent d'imposer des règles à ces producteurs de travailleurs pauvres.

Je souhaite donc **rendre le temps partiel moins attractif** en obligeant les entreprises à justifier un recrutement à temps partiel, en imposant une majoration pour heure complémentaire dès la première heure dépassant la durée contractuelle et en obligeant les entreprises à surcotiser pour l'assurance vieillesse si le salarié en fait la demande.

Il est aussi primordial d'améliorer l'information des salariés sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite et de favoriser l'accès à la formation continue de ces salariés à temps partiel. On sait que pour celles qui travaillent aux 4/5 de temps, leur poste de travail n'est pas redéfini et elles se retrouvent avec la même quantité de travail, à faire dans un temps encore plus contraints et avec un salaire moindre. Evidemment, quand elles redemandent à travailler à temps plein, cela paraît inutile à l'employeur. Il ne faut pas oublier les femmes exerçant des professions libérales qui sont beaucoup moins protégées pour les congés de maternité, parentaux et travail à temps partiels.

Conciliation vie professionnelle et familiale

Les femmes assument les 2/3 des tâches domestiques et passent 3 fois plus de temps à s'occuper des enfants. Les inégalités au sein du foyer ont des répercussions dans bien d'autres domaines pour les femmes où elles sont freinées, de la vie professionnelle à l'engagement politique ou associatif notamment. C'est une des raisons qui expliquent l'essor du temps partiel féminin, mais aussi leur faible représentation en politique ou dans les instances dirigeantes d'associations. Il est nécessaire de prendre des mesures permettant de concilier la vie professionnelle et la vie familiale pour les hommes comme pour les femmes.

Le manque de places de crèches est un problème central. Je veux rattraper ce retard en commençant par établir **un objectif de 100 000 places de crèches en 5 ans (soit une augmentation de 30%) et pour cela il faudra investir 3 milliards sur ces 5 années**. Je compte dans un second temps, inciter les entreprises à héberger et financer des crèches associatives avec l'État et les salariés. **Il est nécessaire de donner à toutes les femmes les moyens de travailler après la naissance d'un enfant.**

Il faut par ailleurs faire évoluer le congé maternel et paternel en congé parental qui laisserait la possibilité aux hommes qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie familiale ! Offrir aux couples le choix de permettre à la femme de s'épanouir professionnellement ne peut que favoriser l'évolution des mentalités. Je propose d'étudier la possibilité d'un congé parental raccourci à un an, partagé entre les deux parents. Il faudra aussi mettre en place une campagne de valorisation du partage égal des tâches quotidiennes domestiques et familiales entre les femmes et les hommes. Il est aussi possible d'améliorer l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions...), en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offre d'accueil...), en mettant fin au culte du

présentéisme et limitant les horaires atypiques, en commençant dans la fonction publique.

Retraites

La pauvreté ne touche pas les hommes et les femmes de la même façon. L'écart est particulièrement marqué chez les plus âgés : après 75 ans, il y a près de trois fois plus de femmes pauvres que d'hommes. Certes les hommes, et encore davantage les plus démunis, ont une espérance de vie inférieure à celle des femmes, mais surtout, de nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles, une mince pension de réversion ou le minimum vieillesse et je souhaite revenir sur la réforme des retraites dans le cas des femmes, pour lesquelles cette réforme s'est avérée particulièrement injuste.

4. Sur la lutte contre les violences faites aux femmes

Le sujet des violences faites aux femmes est la manifestation même d'un laxisme judiciaire qui laisse la porte ouverte à des comportements insupportables. Il est prioritaire de restaurer un ordre juste dans notre République. Les chiffres des violences faites aux femmes sont terrifiants alors que le sujet reste largement tabou. Tous les 2 jours et demi, c'est une femme qui meurt sous les coups de son compagnon en moyenne par an. Pourtant des lois ont été votées, en particulier celle de juillet 2010 afin de garantir tout un arsenal judiciaire visant à protéger les femmes. Mais le constat de la non mise en œuvre de ces lois est patent. Il y a donc un réel problème de volonté politique de mettre les moyens pour faire marcher la justice. Je veux déclarer ici ma volonté réelle à déployer tous les éléments prévus par la loi. Il faut que les auteurs de violence se voient appliquer les peines, assurer un véritable suivi et proposer des prises en charge adaptées (suivi psychologique, programme de lutte contre les dépendances vis-à-vis de l'alcool et des drogues). Mais au-delà, je propose aussi 4 mesures de terrain pour agir concrètement contre les violences faites aux femmes:

a. Créer un centre d'hébergement d'urgence par intercommunalité

A l'image de ce que j'ai réalisé dans la commune où je suis maire, Yerres en Essone, il est nécessaire d'ouvrir un centre d'hébergement spécifiquement pour les femmes dans chaque intercommunalité afin d'accueillir et de protéger les victimes de violences. En ma qualité de maire, j'ai à intervenir pour réagir à ce trouble majeur de l'ordre public, le plus souvent accompli de manière cachée, au domicile familial ou au bureau. Je me refuse à accepter l'inégalité territoriale face aux violences. Une des premières mesures de mon quinquennat sera de contrôler que les dispositions des lois soient appliquées partout et que les femmes puissent avoir l'écoute, les informations et le suivi nécessaire sur tout le territoire.

b. Etablir des peines planchers en cas de récidive

En cas de récidive, punir les actes de violence conjugale par l'application d'une peine plancher d'un minimum de 8 jours de prison et éloignement du domicile. Je souhaite sortir de la culture de l'excuse qui mine notre justice. Un homme qui bat sa compagne ne doit pas être considéré comme un homme qui mériterait l'indulgence car il peut avoir par ailleurs d'autres problèmes. L'on ne peut excuser de tels actes et des sanctions exemplaires doivent être appliquées. Aussi je suis opposé au recours à la médiation pénale (il ne s'agit pas de différents entre voisins !) et à tout ce qui atténue la sanction dans le cas de violences conjugales (remises de peines automatiques, loi des deux ans qui substitue des peines alternatives (bracelet électronique fixe, incontrôlable).

c. Communiquer les mains courantes aux procureurs

Le dépôt de plainte est la condition sine qua non au lancement de l'arsenal judiciaire. Or, aujourd'hui nombreuses sont celles qui déposent une main courante au lieu d'une plainte, ne permettant pas à l'acte de violence de faire l'objet d'un suivi ou de poursuites. J'aimerais que l'on étudie la possibilité que chaque main courante de violence conjugale soit automatiquement communiquée au procureur qui lui aura la capacité de lancer l'enquête.

d. Déployer à l'ensemble du territoire national la Touche Grand Danger

Un téléphone portable avec une touche d'urgence reliée directement aux Commissariats permettrait la localisation immédiate, par satellite, de la victime. Ce dispositif, qui existe depuis plusieurs années en Espagne, permettrait l'intervention immédiate des forces de police pour protéger la victime.

5. Sur l'Education

L'école de la République est une de mes priorités majeures. C'est le premier contact des futurs citoyens avec la société, les droits qu'elle donne, mais aussi les devoirs qui vont avec. Elle demeure le lieu privilégié de l'émancipation à condition de bien réaliser ses missions premières, à savoir l'apprentissage des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter. Elle doit être le premier vecteur de l'ascenseur social, pour les filles comme pour les garçons. L'orientation scolaire doit permettre de développer les talents et aptitudes de chaque élève, pour sortir des stéréotypes.

Mon objectif, en me présentant à l'élection présidentielle, est de réaffirmer le principe d'une école publique, laïque et obligatoire, fondée sur l'effort et le mérite. Il faut une réelle éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes qui fasse partie intégrante de la formation des actrices et acteurs éducatifs comme des programmes d'enseignement de la petite enfance, à l'université et de la formation tout au long de la vie. Il faut pouvoir orienter les filles vers tous les métiers y compris ceux qui ne sont pas traditionnellement féminins. Il faut développer des campagnes

d'information contre les stéréotypes sexistes et les exclure systématiquement des manuels scolaires et des campagnes d'informations contre toutes les formes de violence. Enfin il faut recréer la médecine scolaire et mettre en œuvre une véritable politique contraceptive à destination des adolescentes.

6. Sur la contraception et l'IVG

Plus de 140 centres d'IVG ont fermé depuis 10 ans ! Je suis favorable à l'interruption volontaire de grossesse et je compte bien m'opposer à tout ce qui pourrait constituer une régression sur ce droit précieux pour les femmes. Je souhaite cependant que l'IVG ne devienne pas un moyen contraceptif comme un autre et que chaque femme désirant avorter soit dument informée des enjeux psychologiques et physiques liés à cet acte, afin que la décision soit prise en toute connaissance de cause.

Je constate qu'aujourd'hui l'accès à la santé et plus particulièrement à ce qui touche la santé des femmes (gynécologie, accès à l'IVG...) est de plus en plus difficile. Cela s'explique par un recul généralisé des services publics en France. Je rétablirai, partout où cela s'avérera nécessaire, les postes supprimés. De même, je veillerai à ce chaque Français ait sur le territoire national un égal accès aux soins. Un accès rapide à l'IVG, dans des conditions satisfaisantes, est une mission de service public et l'IVG devra faire partie des conditions nécessaires dans les procédures d'accréditation des établissements de santé.

Mais il ne faut pas oublier que le recours à l'IVG est dans tous les cas un échec. Le vrai débat, le vrai enjeu, c'est la contraception ; il faut agir en amont. Il est primordial d'intensifier nos efforts sur l'éducation, la prévention, auprès des jeunes, filles et garçons, et dans les établissements scolaires. Dans ce cadre-là, l'idée du Pass Contraception me semble particulièrement intéressante.